Déprécarisation : formation pour l'accès au corps des IAE

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2017/1027, parue ce jeudi 5 janvier, annonce les formations prévues pour la préparation aux épreuves du concours réservé pour l'**accès au corps des IAE**.

Deux sessions de formation à la **préparation des épreuves écrites** sont proposées en janvier et en février :
– 16 et 17 janvier 2017 ;
– 6 et 7 février 2017.

> *Rappel :*
> *Le décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007 (article 6) relatif à la formation professionnelle des agents non-titulaires de l'État permet, par renvoi à l'article 21 du décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007, une* ***dispense de service de 5 jours par an*** *pour permettre à un agent de suivre des actions de formation dans le cadre de la préparation des examens et concours.*

Vous pouvez également consulter notre précédent article ici.

2017-1027_final